

7

Que faire si mon enfant est témoin de cyberharcèlement ?

Être témoin de cyberharcèlement cela signifie voir des commentaires blessants sur une personne, être présent dans un groupe où des enfants disent du mal d'un autre, recevoir une photo ou une vidéo dérangeante sur une personne qui n'est pas au courant...

Si votre enfant est témoin et vous fait part du problème, il devient spectateur-acteur. Il est essentiel de l'encourager à parler pour mettre un terme aux agissements des harceleurs. En fonction de la situation, vous pouvez :

1 conseiller à votre enfant de rédiger un commentaire ou une réponse pour critiquer le mauvais comportement de la personne.

2 prévenir l'école ou le centre PMS si la victime est un.e élève de son école.

3 faire des captures d'écran avec votre enfant pour avoir des preuves du harcèlement en ligne.

4 chercher de l'aide auprès d'associations comme **Child Focus** qui propose une ligne d'écoute, au numéro **116000** (7j/7, 24h/24), ou par mail à 116000@childfocus.org.

5 signaler anonymement tout contenu illicite rencontré sur le net (une photo publiée sans accord par exemple), via la plateforme belge **Point de contact**. <https://pointdecontact.belgique.be>

